Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20261116-D_64_2026-DE

VILLE DE PLOUESCAT

Conseil municipal du 16 novembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

Date de convocation : 09 novembre 2026 **Conseillers en exercice :** 27 **Nombre de présents :** 23 **Nombre de votants :** 27

Présents : Éric le Bour, Catherine Gourmelon, François Roué, Florence Bihan, Nicolas Bodennec, Karine Le Jeune, Damien Ladan, Élodie Jacques, Claudie Péron, Gauthier Dumas, Vanessa Marmet, Bruno Méar, Joëlle Mellouet, Joël Suchocka, Magalie Kersauzon, Yannick Vouhé, Émilie Fily Poffa, Maxime Bramoullé, Véronique Milin, François Jamet, Guy Le Duff, Christine Caroff-Prémel, Olivier Cuiec
Absents excusés ayant donné pouvoir : Jonathan Pengam à Émilie Fily Poffa, Maïwenn Morvan à Florence Bihan, Denis Saout à François Roué, Michèle Jaouen à Véronique Milin
Président de séance : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Claudie Péron

---

Délibération n° D.64.2026
Ressources humaines – Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

1/ Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

2/ La mise à jour du tableau des emplois par délibération est une procédure obligatoire pour acter toute création, suppression ou modification d'un emploi permanent au sein d'une collectivité territoriale.

3/ La nécessité de procéder à une réorganisation de l'organigramme des services techniques en vue du départ à la retraite de l'actuel responsable des services techniques et des besoins en structuration du service.

Vu le code général de la Fonction publique,
Vu l'avis du CST en date du 06 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVE

- ***la création d'un poste de responsable adjoint des services techniques (futur DST), à temps complet, grade technicien à ingénieur***
- ***la création d'un poste de responsable du centre technique municipal, à temps complet, grade adjoint technique principal 2ème classe à Technicien***
- ***la suppression d'un poste de chef d'équipe voirie.***

- ACTUALISE le tableau des emplois en ce sens,
- AUTORISE le Maire à inscrire les crédits budgétaires nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Claudie Péron

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT 29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »